

La constitution

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Le député d'Edmonton-Sud (M. Roche) voudrait invoquer le Règlement.

M. Roche: Monsieur l'Orateur, je croyais que le député avait fini sa péroraison. Je voulais lui poser une question.

M. Axworthy: Monsieur l'Orateur, il me fera grand plaisir de répondre au député.

Nous avons vu que beaucoup de mythes ont été répandus et beaucoup d'histoires ont circulé à la Chambre et ailleurs au sujet de ce que l'Ouest veut vraiment. Il est temps, à mon avis, que nous dissipions ces mythes et que nous nous rendions compte que les Canadiens de l'Ouest sont tout aussi d'accord quant à la position énoncée dans la présente résolution que leurs concitoyens dans les autres régions du pays.

Les habitants de l'Ouest me donnent d'ailleurs tous les jours des preuves concrètes à cet effet. Cette semaine justement, un concitoyen m'a déclaré qu'il ne s'était pas rendu compte à quel point il était fédéraliste jusqu'au moment où il a entendu discuter les premiers ministres des provinces. Les gens de l'Ouest disent en fait qu'ils sont prêts à choisir le fédéralisme—à choisir ce qu'ils considèrent comme une nécessité pour que leur propre région se développe grâce à un gouvernement central fort et efficace et à utiliser ce gouvernement central fort et efficace pour faciliter le partage de leurs ressources et de leurs possibilités avec les autres Canadiens.

Il y a également des Canadiens de l'Ouest qui n'ont pas renoncé à l'idéal de la péréquation. Ils croient toujours que notre pays repose sur la notion de l'égalité des chances et ils ne sont pas prêts à y renoncer.

Une voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Les députés d'en face ne sont pas d'accord, monsieur l'Orateur. Je ne sais pas quelle conférence ils ont suivie en septembre. S'il existe réellement une telle entente au sujet de la péréquation, de la déclaration des droits et du rapatriement comme des députés semblent le croire, pourquoi s'opposent-ils à cette résolution? S'il existe une telle entente, pourquoi s'y opposent-ils? Ont-ils des principes? Croient-ils en ce qu'ils disent ou non? S'ils disent qu'il sont d'accord sur tous ces points, pourquoi ne pas passer au vote dès ce soir, adopter la résolution et aller en Angleterre dès que possible? Qu'attendons-nous s'il existe un tel consensus et un tel accord? Cherchent-ils simplement à utiliser ce débat pour défendre leurs idées politiques?

J'ai l'impression qu'il n'existe pas de problème d'unité au Canada, monsieur l'Orateur. Mais il en existe un au sein du caucus des conservateurs. Ils ne savent ni en quoi ils croient ni quelle position ils doivent adopter, car il n'y a pas d'entente entre les membres de ce caucus. Leur seule tactique, c'est d'attaquer. Qu'ils nous disent en quoi ils croient. J'aimerais bien le savoir. Quel genre de constitution veulent-ils? Ils nous ont dit de façon très éloquente ce à quoi ils s'opposent, mais pas ce qu'ils veulent.

Il y a un passage dans la pièce «Le faiseur de pluie» où le prêcheur évangéliste est debout en train de haranguer la foule, et quelqu'un lui dit qu'il veut tellement avoir raison qu'il en oublie ce qui est bon. A mon avis, les députés d'en face veulent tellement avoir raison qu'ils oublient ce qui est bon pour le pays.

● (2050)

En fin de compte, il ne s'agit pas d'un débat entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Les gouvernements ne sont qu'un moyen en vue d'une fin. Ce ne sont que des mécanismes qui permettent de réaliser des objectifs à l'avantage de la population. Ils servent simplement à fournir certaines valeurs fondamentales qui favorisent la poursuite des objectifs que nous nous sommes fixés. Au lieu de tenir ce débat pour un affrontement brutal entre le pouvoir central et les provinces, nous devrions examiner ce qu'il signifie pour les Canadiens. Que signifie-t-il pour les Canadiens? Que signifie cette résolution pour toutes les Canadiennes dont les droits ne sont pas respectés depuis tant et tant d'années? Comment l'enchaînement des droits les protégera-t-il lorsqu'elles en appelleront aux tribunaux pour obtenir justice ou faire préciser leurs droits?

Que signifie-t-elle pour les Canadiens qui veulent pouvoir travailler là où le veulent parce qu'ils sont Canadiens, avec l'assurance qu'ils ne seront pas écartés simplement parce qu'ils sont résidents d'une autre province? Beaucoup de gens tiennent à ce que soient incorporés dans notre constitution les principes qui régissent notre vie quotidienne et non pas seulement des énoncés théoriques ou de belles phrases dont les politiciens se gargarisent. Cela implique une restructuration des fondements de notre société qui nous fournisse les pouvoirs et les leviers essentiels à la saine gestion et à la croissance de notre économie.

Il a été déclaré qu'à l'heure actuelle, le gouvernement fédéral n'a pas assez de pouvoirs et n'a pas non plus les moyens pratiques sans lesquels il lui est impossible de bien faire son travail et cette déclaration émane à la fois du Conseil économique, de Joe Clark et de Jacques Parizeau, trio assez singulier. Aucune de ces sources ne peut être considérée comme d'allégeance libérale pour autant que je sache et pourtant, elles s'entendent toutes pour dire que le fédéral est encore trop démuné pour gouverner et administrer le pays comme il le devrait. Je souscris à ces déclarations et c'est pourquoi j'estime que nous devons revenir à certains principes de base dont il sera essentiel de tenir compte avant d'amender notre constitution. Je crois, monsieur l'Orateur, que nous devrions nous demander quel genre de gouvernement sera le plus apte à répondre aux besoins des Canadiens au cours des prochaines décennies, laisser les détails techniques au comité et repenser certains aspects fondamentaux de la réforme constitutionnelle. Si nous réussissons cela, je pense que la présente législature aura réussi à aider les Canadiens à faire un choix sur la façon dont leur pays devra être gouverné à l'avenir et sur la façon dont il les aidera à obtenir ce qu'ils souhaitent à cet égard.

M. Roche: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre. Il justifie la nécessité d'inclure une charte des droits dans la constitution en invoquant le rapport de ce qu'il a appelé un spécialiste des sciences sociales de l'Alberta selon qui les minorités ethniques de l'Ouest réclament d'être protégées par une charte des droits. Je demande donc au ministre, premièrement quel est le nom de ce spécialiste, et sur quelles données il se base pour dire que les minorités de l'Ouest ont besoin d'être protégées par une charte des droits? Deuxièmement, le ministre admet-il que cette aliénation croissante des gens de l'Ouest et notamment des organismes tels que la fédération de l'Ouest découle précisément de l'intransigeance